

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 7 mars 2023 à 20 heures

Etaient présents : S. GENEST, M. PIALAT, R. ROUDIL, C. SUCHET, R. SOULERIN, D. EVESQUE, S. NURY, C. DOIZE, T. BALAZUC, F. DOIZE, C. PEIS, V. MAISONNEUVE, E. HILAIRE, J. ROUDIER, D. AUZAS

Etaient excusés : J-L. JOUVE, N. ATAMNA, C. CORNUT, A. CHALABREYSSE

Procurations : C. CORNUT à M. PIALAT, N. ATAMNA à C. DOIZE, J-L. JOUVE à C. SUCHET

Secrétaire de séance : J. ROUDIER

Madame le Maire annonce aux membres du conseil qu'il convient d'ajourner les Délibérations concernant le Compte de Gestion, le vote du Compte administratif ainsi que celle portant sur l'affectation du résultat faute de réception du Compte de Gestion. En effet un délai de 10 jours est demandé par le Comptable public pour l'envoi du document de gestion suite à la validation par la commune de la concordance des comptes.

Le conseil ajourne ces trois Délibérations.

Aussi le Conseil accepte l'ajout de deux Délibérations, portant pour la première sur la cession d'une bande de parcelle rue du Barry (point 4), et pour la seconde sur le choix du nom de l'école (point 5).

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération portant sur l'examen et vote du Compte de Gestion (Ajournée)
2. Délibération portant sur le vote du Compte administratif (Ajournée)
3. Délibération portant sur l'affectation du résultat (Ajournée)
4. Délibération portant sur le financement de la vidéoprotection
5. Délibération portant sur le financement du Centre-bourg
6. Délibération portant sur l'aide au zonage AFR
7. Informations diverses : recensement, gazette
- 8.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

1-Délibération portant sur le financement de la vidéoprotection

Madame le Maire expose le travail effectué par T. BALAZUC, et C. DOIZE avec l'adjudant-chef, référent sureté de la Gendarmerie de l'Ardèche, pour une nouvelle implantation de caméras supplémentaires ainsi que le remplacement de caméras vieillissantes.

C.DOIZE expose au Conseil les nouvelles implantations.

Aussi un chiffrage complet a été réalisé, en séparant le déploiement nécessaire sur l'espace public, et celui nécessaires dans la Zone d'activités.

NATURE DES DEPENSES	Montant en € HT
Coût des caméras espaces publics	44 300 €
Coût des caméras zone d'activités	28 000 €
Coût de la climatisation (poste de visionnage)	5 434 €
TOTAL GENERAL HT	77 734 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ou représentés Sollicite les aides financières de l'Etat, de la Région, et tout autre financeur potentiel non identifié dans la présente délibération et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention énoncées ci-dessus et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

2- Délibération portant financement centre Bourg

Madame le Maire expose au Conseil le souhait de sécurisation et d'embellissement du centre Bourg, par la réalisation d'accès piétonnier, de végétalisation et le déplacement des bornes de recharge des véhicules électriques.

Aussi un chiffrage a été réalisé, en phasage sur 2 secteurs

NATURE DES DEPENSES	Montant en € HT
Coût Voie communale	59 350 €
Coût place de l'Alambic	38 082 €
TOTAL GENERAL HT	97 432 €

C'est un projet qui peut faire l'objet de divers financements, au titre de l'exercice 2023, notamment de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés SOLLICITE les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et tout autre financeur potentiel non identifié, dans la présente délibération

AUTORISE Madame le Maire à déposer les demandes de subvention énoncées ci-dessus et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

3-Délibération portant sur l'aide au zonage AFR

Le zonage AFR (Aides à finalités régionale) est en place pour la période 2022-2027.

La commune de Lachapelle sous Aubenas est bien intégrée dans ce zonage.

Par défaut, il n'y a aucune délibération à prendre. Les entreprises, auprès des services fiscaux, bénéficient AUTOMATIQUEMENT d'exonérations partielles au lancement de leur activité.

Aucune Délibération n'est donc à prendre

4- Délibération portant cession de la commune d'une bande de parcelle rue du BARRY

Madame le Maire expose au Conseil la demande d'acquisition du propriétaire de la parcelle A0767, d'une bande de 50 cm par 5.50 mètres environ longeant sa parcelle. Afin de s'aligner à son bâtiment existant parcelle A0768 pour la réalisation d'un garage accessible en véhicule. Afin de régulariser cette cession, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, Décide la cession gratuite de cette bande de terrain et Dit que tous les frais liés à cette affaire sont à la charge du demandeur

Demande au propriétaire de supprimer son puisage d'eau dans le puit communal

Autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs et fonciers afférents à cette cession

5-Délibération portant sur le Nom de l'école

Madame le Maire remonte au Conseil le résultat du sondage effectué auprès de tous les enfants, enseignants personnels de l'école et tous les chapelluds, concernant le choix du nom de l'école. Trois noms ont réuni le plus de suffrages : L'école des Chapelluds, du Vinobre ou Antoine du Roure.

Les membres du Conseil se sont exprimés comme suit :

L'école des Chapelluds : 3 voix

L'école du Vinobre 12 voix

L'école Antoine du Roure 1 voix

Ne se sont pas exprimés : 3

L'École portera le nom de: **L'école du Vinobre**

Questions diverses :

Point recensement : Au terme d'un mois d'enquête auprès des habitants, C. DOIZE en charge de cette mission expose au Conseil les résultats.

À ce jour 939 logements ont été comptés (contre 739 en 2017), dont 97 logements vacants 24 occasionnels et 29 secondaires. La population recensée est de 1881 habitants (dont le foyer de vie Béthanie) 29 logements n'ont pas pu être recensé malgré les multiples relances des agents recenseurs. Ces logements seront comptés à part et comptabilisé comme 29 personnes.

Ce qui donne un résultat de recensement de **1910 habitants**. (Contre 1648 en 2017) Ces chiffres seront officialisés par l'INSEE après contrôle de leurs services et seront effectifs sur N+2.

Arrivée et distribution de la Gazette: Nous venons de recevoir la gazette communale la distribution par les élus s'effectuera dès le 8 mars dans les boites aux lettres

Ressources humaines: Suite à l'ouverture d'un poste de secrétaire administrative le recrutement s'est porté sur l'embauche de Mme Baladier Sonia à compter du 1^{er} Mai.

Cette dernière étant actuellement en poste au centre Hospitalier, une Mise à disposition de l'hôpital d'un jour par semaine a été convenu en attendant son arrivée.

Sonia BALADIER étant membre du Conseil Municipal, et les fonctions n'étant pas compatibles, à présenter sa démission du Conseil à Madame le Maire, permettant l'arrivée dès ce jour de Mme MAISONNEUVE Vanessa, classée 21^{ème} de la liste élue en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

A Lachapelle sous Aubenas, le 08/03/2023

Le Maire,

Sandrine GENEST

